



Compte rendu du CHSCT 17 DECEMBRE 2020

Feuille Info n°31 spéciale CHSCT

ORDRE du JOUR :

- 1) Approbation des procès-verbaux du 7 mai et 9 juin 2020 (vote)**
- 2) déploiement du télétravail point de situation**
- 3) Gestion de la crise sanitaire :**
 - * point de situation de la Direction :gestion évolution chiffrée**
 - * mise à jour du DUERP dans les services suite à la crise sanitaire ;**
 - * questionnaire Covid19 pour bureau SRH3B à la demande du CHSCT Ministériel ;**
 - * analyse des grilles d'évaluation établies par les CDS et le référent Covid ;**
- 4) Point de situation du budget**
- 5) Présentation des rapports de visite de l'ISST**
- 6) Accidents de service**
- 7) Examen des Fiches de signalement DDFiP**
- 8) Questions diverses**

Ouverture de la séance à 9 heures.

Point 2/ Déploiement du télétravail.

La CGT Finances Publiques 71, lors de la réunion audio informelle du 30 novembre 2020 avec le DDFIP 71, avait souhaité inscrire ce point à l'ordre du jour d'un CHSCT afin de travailler sur cette conception du travail et d'en fixer les cadres pour l'avenir.

Propos liminaires du DDFIP, Monsieur Lévêque :

-nécessité de développer le télétravail car il répond à une demande sociale.

- opportunité car des applications de + en + *travaillables* en télétravail.

Les matériels sont là. Il y aura des structures où les effectifs en personnels seront plus importants donc cela facilitera l'accès au télétravail.

Dans le département, on plafonne à 24% de télétravailleurs.

Il faudra maîtriser le dispositif en distinguant l'immédiat avec l'état d'urgence sanitaire et ensuite le rythme de croisière. Il faut voir la bonne articulation entre agent-structure-cadre.

Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail
du 17 décembre 2020

Fiche

Télétravail :

Point de situation et modalités de déploiement dans le contexte de la crise sanitaire

Le télétravail, en ce qu'il limite les interactions sociales, constitue un des moyens de lutte contre la pandémie. C'est pourquoi la DGFIP a cherché à en maximiser le déploiement. Les chiffres issus des enquêtes départementales agrégées font état d'une progression soutenue du nombre de télétravailleurs. Plus de 50 000 ordinateurs portables ont été commandés au niveau national depuis le début de la crise et chaque semaine les livraisons arrivent et des postes sont configurés par les services informatiques.

La présente fiche vise à fournir aux membres du CHSCT 71 un point de situation sur la mise en oeuvre du télétravail dans le contexte de la crise sanitaire lors des deux périodes de confinement.

Compte tenu de la **décision visant à réduire très fortement tous les déplacements à partir du 16 mars à midi**, les services des ministères économiques et financiers ont été amenés à appliquer de façon stricte les consignes relatives au passage en stade 3 de l'épidémie et à l'activation des plans de continuité de l'activité (PCA).

Le télétravail est devenu la règle impérative pour tous les postes qui le permettaient.

Dans le cadre de l'application de ces consignes, la direction a cherché à mobiliser la totalité de son stock d'ordinateurs portables pour l'équipement des télétravailleurs à domicile.

Durant la première période de confinement, cela s'est traduit par la mise à disposition progressive, en liaison avec la DISI pour les aspects matériels, configuration des micro ordinateurs et habilitations, de 79 portables comprenant notamment une dotation de 22 portables « Enfip ».

Les agents en « fragilité Covid » bénéficiant d'un aménagement de poste visant à introduire du télétravail ont été équipés en priorité.

Depuis la rentrée de septembre et dès avant la mise en oeuvre du dispositif transitoire instauré dans le cadre du 2ème confinement, compte tenu d'une part des enseignements de la 1ère période de crise sanitaire issus des retours d'expérience notamment au regard du télétravail à domicile (considérant que dans le contexte du PCA et du PRA, le télétravail avait offert des marges de manoeuvre en apportant de la souplesse et de la fluidité aux organisations) et d'autre part que la cible nationale était d'équiper **40% des effectifs de la DGFIP**, les responsables d'unités ont été invités à conduire au niveau de leur service une réflexion sur les implications d'un recours accru au télétravail afin de déterminer:

- les activités télé travaillables du service susceptibles d'être confiées aux agents télé travailleurs volontaires suffisamment autonomes (en sortant donc si nécessaire du seul cadre du déport à son domicile des travaux effectués habituellement par l'agent lorsqu'il est présent dans le service)
- l'articulation de ces tâches effectuées à distance avec celles effectuées par l'agent dans le service et avec l'ensemble des missions du service
- les modalités de quantification et de suivi de la réalisation des travaux télétravaillés

La DDFIP71 s'est ensuite inscrite très rapidement dans le processus d'autorisation par courriel décrit dans la fiche «Protocole télétravail- Mise en œuvre du dispositif exceptionnel à la DGFIP- jointe en annexe et dont le contenu a été partagé par la Direction générale avec les organisations syndicales le 25 novembre 2020.

Cette fiche met par ailleurs l'accent sur l'information et la formation des télétravailleurs avec des liens vers les sources d'informations* et sur les bonnes pratiques managériales en matière de télétravail (maintien d'un contact régulier, respect du droit à la déconnexion...).

Dans le cadre du plan de sortie du confinement qui nécessite de limiter encore au maximum les déplacements et la présence dans les services aux seules tâches qui ne peuvent être effectuées qu'en présentiel, il a été demandé aux chefs de service de mettre en œuvre tous les moyens nécessaires afin que chaque agent disposant de l'équipement requis, télétravaille, jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire, au moins 3 jours par semaine et jusqu'à 5 jours lorsque cela est possible.

Enfin avec la livraison de près de 80 nouveaux ordinateurs portables pour la DDFIP71. Un nouveau recensement des personnels intéressés a été demandé notamment pour ceux qui, impactés par la mise en œuvre du Nouveau Réseau de Proximité, pourront exercer une partie de leurs missions en télétravail

Au 8 décembre 2020, la mise en œuvre locale de ce dispositif a permis de recenser **240 demandes d'autorisation** et octrois d'autorisation dans la cadre de cette procédure simplifiée. Les agents concernés ont quasiment tous été équipés. Les livraisons régulières de matériels et le recours aux « Tiny » notamment pour les personnes « fragiles » vis-à-vis de la Covid 19 ont permis d'atteindre ce résultat.

Sur l'ensemble de l'année 2020, la DDFIP aura été destinataire de **189** portables ou ultras portables.

Les dernières enquêtes hebdomadaires qui recensent le nombre de télétravailleurs au moins un jour par semaine font apparaître un taux de télétravailleurs et nomades qui se stabilise autour de 23 %.

Une analyse statistique globale des télétravailleurs est jointe en annexe. Il en ressort notamment que les agents télétravailleurs sont majoritairement cadres B (près de 42%), cadres A (27%) et agents C (près de 19%).

*Au regard des e-formations disponibles :

-Le responsable de service proposera à tout agent télétravailleur de suivre l'e-formation dédiée (GRH350ET)http://nausicaadoc.appli.impots/doc/2019/004699/annexe1_teletravail_vf.pdf
Tous les agents qui ont été autorisés à télé-travailler ont été inscrits à cette e-formation et peuvent donc la suivre.

Les chefs de service peuvent suivre la e-formation « manager les télétravailleurs » (GRH355ET) en demandant leur inscription à la forpro ddfip71.ppr.formationprofessionnelle@dgfip.finances.gouv.fr

En complément aux sources mentionnées dans la fiche, les guides disponibles sur le portail de la transformation de l'action publique constituent une source d'informations intéressante <https://www.modernisation.gouv.fr/home/guide-teletravail-et-presentiel>

Intervention CGT Finances Publiques 71 : les documents ne sont pas complets au regard de l'enjeu. Un retour sur le déploiement du télétravail ne présente, à notre sens, que peu d'intérêt.

A l'inverse, savoir, connaître ce que sera le télétravail demain prend toute son importance surtout si l'on traite concomitamment la mise en place du NRP. Il y a un certain nombre de questions qui se posent notamment sur les cadres réglementaires de cette *nouvelle* forme de travail. Il y a des sujets qui relèvent clairement des conditions de travail (espace dédié, équipement de travail, double écran, etc.), de la santé (ergonomie, la question des accidents du travail, l'isolement, les postures de travail, les horaires, etc.).

Qu'est-ce la DDFIP 71 va mettre en place comme structure ou interlocuteur pour répondre aux questions sur le télétravail ?

Y-a-t-il clairement une volonté de la DG d'utiliser le télétravail pour faciliter la mise en place du NRP ?

Si c'est le cas, l'administration, par ce biais, ne force-t-elle pas la main aux agents qui aurait le choix entre mobilité forcée ou télétravail ? Ainsi, n'est pas ici en contradiction avec le principe du volontariat qui doit être le mode d'accès au télétravail ?

Avez-vous des précisions sur le projet en cours au ministère qui prévoit d'autoriser le recours au télétravail à la condition de n'être pas trop éloigné de sa résidence administrative ?

Se pose aussi la question de la quotité raisonnable de télétravail pour ne pas déséquilibrer les collectifs de travail qui sont déjà mis à mal par le NRP par exemple.

Dans le cadre de la mise en œuvre du NRP : nous avons lu qu'il était possible de télétravailler ailleurs qu'au domicile, vous confirmez ? Qu'en est-il de la dotation en matériel ? Des missions à exercer ? Des frais engendrés ? (électricité, internet) Suspension du télétravail en période de campagne ?

Vous avez joint des statistiques au 8/12/2020, nous remarquons, comme nous l'avions déjà fait par le passé, qu'il y a une prédominance des personnels féminins qui ont recours au télétravail.

On ne voit pas non plus la présence massive des agents C ayant recours au télétravail.

Nous nous interrogeons aussi sur l'emport des documents.

Réponse de l'administration :

Sur la distinction entre aujourd'hui et demain : ce n'est pas du tout la même configuration. On peut tirer des enseignements de la situation actuelle pour le futur.

Au centre de tout, il y a le volontariat. Il a été demandé aux chefs de services de développer le télétravail. Il y a des guides. Nous devons en faire une lecture plus intensive afin de redonner le sens qu'il convient d'appliquer à chaque situation.

Le « *demain* » part de ce qui existe déjà et pourra être travaillé collectivement.

Les retours des personnels tendent plutôt à constater un « *confort* ». Si quelqu'un veut revenir en service, il rompt le télétravail et revient.

Le CHSCT rappellera des règles et bons usages.

Il y a bien des cadres C (18%) qui sont télétravailleurs. Oui, il y a un nombre important de personnel féminin qui s'explique par le fait que nous ayons plus de femmes dans notre administration.

Sur les liaisons : il a été demandé aux chefs de services d'avoir, au moins tous les 2 jours, un échange avec les télétravailleurs.

Dans le cadre du NRP, qui a sa propre existence et sa propre logique, nous avons des personnels contraints à se déplacer. Le télétravail peut en partie diminuer les déplacements. Des matériels sont réservés. Il est plus facile de proposer le télétravail dans les grosses structures que dans les petites structures.

Oui il est prévu que le télétravail s'applique dans un autre lieu. C'est à préciser. Les unités de travail vont être revues à l'aune de cette nouvelle organisation.

Concernant l'équipement des télétravailleurs à domicile : il sera possible, dans le futur, de fournir un écran supplémentaire. Sur les équipements particuliers dont le télétravailleur dispose au bureau, c'est en cours de développement.

Sur le retour d'expérience quant au télétravail : le Dr Tchang précise qu'on peut améliorer le télétravail. Il est disponible pour travailler sur cette thématique.

Sur le délai de retour : la seule règle est qu'il faut un délai raisonnable. Il faut être en capacité de revenir de manière très rapide sur son lieu de travail. La nécessité de service emporte toujours tout.

Le télétravail « demain » sera appréhendé comme le travail à temps partiel : en ayant l'organisation la plus efficace possible et en prenant en compte le télétravailleur et le collectif de travail.

Intervention CGT Finances Publiques 71 : demande de précision sur le caractère *obligatoire* du télétravail dans le cadre du dispositif exceptionnel. En effet, des collègues se sont vus imposer 5 jours de télétravail par semaine pour l'unique raison qu'ils étaient déjà équipés d'un ordinateur portable (exemple des EDR).

Des retours négatifs nous sont parvenus avec notamment un sentiment d'isolement.

Réponse : le DDFIP n'impose rien en ce qui concerne le télétravail quelle que soit la période considérée. Le volontariat sera toujours à la base du télétravail. Les 5 jours par semaine ne sont imposés qu'aux personnes vulnérables.

A l'issue des échanges, Monsieur Lévêque fait la proposition d'un groupe de travail sur le sujet.

Réponse CGT Finances Publiques 71 : pas de refus de participer à ce groupe de travail à condition que la parole des OS soit prise en compte.

Les autres organisations syndicales valident aussi la proposition.

Point 3/ Gestion de la crise sanitaire.

Depuis le mois de février 2020, le virus « SARS-CoV-2 » - COVID19 a fortement modifié les conditions de travail au sein de la DGFIP et l'évolution de l'épidémie a conduit à fixer et adapter les règles d'exercice de l'activité professionnelle afin que les agents publics continuent d'assurer la continuité du service public dans le respect du cadre général applicable en matière d'obligation de protection de la santé et de la sécurité au travail.

Dans le respect des consignes gouvernementales et en s'appuyant sur les recommandations des acteurs du dispositif de prévention, la DDFIP a pris les mesures nécessaires à la protection de ses agents dès le premier jour du confinement qui a débuté le 16 mars 2020 afin de leur offrir un cadre de travail adapté pour les protéger.

I - La situation des effectifs de la mise en œuvre du plan de continuité d'activité au plan de reprise d'activité

** annexes 1 et 2 (situation des personnels selon une périodicité hebdomadaire)*

Durant le **plan de continuité d'activité COVID 19** dont l'objectif visait, dans le strict respect des conditions sanitaires, à assurer le maintien des missions indispensables au fonctionnement de l'État et des missions indispensables au soutien de l'économie en période de crise, un dispositif a été activé visant à limiter l'activité en présentiel, notamment, en **facilitant le télétravail lorsque cela est possible**, et lorsque la présence des agents n'était pas requise, en plaçant ceux-ci en **autorisation spéciale d'absence (ASA 30)**.

Dès le démarrage du confinement et afin de garantir la distanciation et limiter les croisements entre les agents, des roulements entre équipes et une adaptation de la présence en fonction du besoin ont été organisés.

Le 19 mars 2020 :

- 283 agents exerçaient leur activité en présentiel
- 46 agents étaient placés en télétravail
- 302 agents étaient placés en ASA 30

La **période de reprise d'activité** a débuté le 11 mai 2020 dans le respect des consignes sanitaires gouvernementales. Elle a été différenciée et progressive afin de garantir les règles de distanciation sociale et limiter le nombre d'agents présents. Le télétravail, chaque fois que possible a continué à être privilégié afin d'alléger la pression sur l'organisation des locaux et sur les déplacements.

Le plan de reprise d'activité de la DGFIP distinguait trois niveaux de priorité :

- les missions du plan de continuité d'activité qui se poursuivent ;
- des missions essentielles réintégrées à partir du 11 mai dans la mesure des moyens disponibles ;
- et les activités qui ont repris le 11 mai, ou plus tard.

La priorité a été donnée à la protection de la santé des agents mais également à la continuité des missions essentielles, notamment, en **facilitant le télétravail** lorsque cela est possible.

Le 14 mai 2020 :

- 422 agents exerçaient leur activité en présentiel
- 100 agents étaient placés en télétravail
- 111 agents étaient placés en ASA 30

Le 3 décembre 2020 :

- 460 agents exerçaient leur activité en présentiel
- 130 agents étaient placés en télétravail
- Aucun agent n'est placé en ASA 30 au titre de la fragilité

II – La gestion des ASA 30

La situation des agents « fragiles »

Dès le début de la crise sanitaire la situation des agents fragiles a fait l'objet d'un suivi particulier.

Ainsi, après avis du médecin de prévention :

- un télétravail a été prescrit aux agents en situation de fragilité par rapport à la COVID19 ;
- si le télétravail n'était pas possible, une autorisation spéciale d'absence a été délivrée

Depuis la circulaire du 10 novembre 2020, la **prise en charge spécifique des agents vulnérables** ne peut être engagée **qu'à la demande de ceux-ci et si le recours au télétravail est impossible**, il appartient au responsable du service de déterminer les aménagements de poste nécessaires à la reprise en présentiel par l'agent concerné dans le respect des mesures de protection :

- Isolement du bureau de travail (aménagements des horaires, mise en place de protections
- Strict respect des gestes barrières
- Nettoyage et désinfection des surfaces de contact

Les cas contact à risque et des cas Covid+

Des fiches repères ont été rédigées par le bureau RH2C afin d'harmoniser au plan national la gestion des agents identifiés comme personne « contact à risque » dans leur environnement professionnel et encadrer la gestion des cas COVID19 suspectés ou avérés.

Pour éviter de contaminer à leur tour d'autres personnes, les agents identifiés comme personne « **contact à risque** » doivent rester **isolés à leur domicile** même si elles ne présentent pas de symptômes. **A défaut de pouvoir télétravailler, les agents sont placés en ASA 30** jusqu'à réception des résultats du test PCR qu'ils communiquent au médecin de prévention.

Les bureaux des agents testés positifs à la COVID -19 font l'objet, lorsque cela est nécessaire, d'un nettoyage spécifique.

III Les équipements de protection mobilisés sur les deux périodes :

Un rappel régulier des "gestes barrières" a été effectué sur les deux périodes qu'il s'agisse de la pose d'affiches et de recours à des bandeaux informatifs dans les courriels. Le respect de la distanciation en toutes circonstances y compris pendant les temps de pause dans les espaces de convivialité à fait l'objet de rappels .

Les moyens de protection disponibles suivants ont été déployés lors de la mise en œuvre du plan de continuité d'activité et du plan de reprise :

Masques : Le principe général, auquel il convient de se conformer en toutes circonstances, est que le port du masque est obligatoire dès lors qu'il est impossible de respecter ou qu'il existe un risque de rupture de la distanciation physique d'au moins un mètre. Il est également rappelé que le port du masque est un complément des gestes barrières mais ne peut se substituer à eux.

La mission reprise d'activité de la DGFIP a par ailleurs défini dans le document « Consignes sur le port du masque » du 21 juillet 2020 les quelques autres cas dans lesquels cette obligation s'impose. Le CHSCT a également validé l'élaboration et la diffusion d'une fiche de préconisations sur le port du masque.

La DDFIP71 a été destinataire de plusieurs livraisons de masques soit par approvisionnement direct par la DGFIP soit via les Préfectures pour un total de 38400 masques jetables qui ont pour l'essentiel été acheminés dans les services.

S'agissant des masques tissu réutilisables la DDFIP a été destinataire de livraisons mensuelles via la Préfecture de masques tissu lavables 20 fois. Chacune de ces livraisons a été suivie d'une diffusion de 4 à 6 masques à chaque agent de la DDFIP.

Le CHSCT a également financé l'achat de 200 masques inclusifs.

Gel, solution hyroalcoolique :

Les services ont été dotés de gel hydroalcoolique au fur et à mesure de la réception des commandes effectuées par la Direction ou par l'assistant de prévention en accord avec le CHSCT. Des distributeurs de gel ont également été installés dans les CFP les plus importants.

Ecrans plexiglas :

Des écrans plexiglas ont été acquis sur le Budget CHSCT (60 écrans) et sur le budget de la Direction (103 plaques) principalement à installer sur les bureaux pour assurer une séparation entre les agents. Ces écrans ont permis d'équiper les points de contact avec le public (guichets des trésoreries, banques d'accueil et box) qui n'étaient pas équipés d'une surface vitrée. Les écrans livrés par le SDNC (une trentaine) ont été conservés en stock. Une dizaine de plaques est également disponible.

S'agissant des autres moyens de protection déployés au cours de la phase 1 de la pandémie des achats de visières en plastique, de gants, de lingettes et de virucide la Direction dispose d'un stock et les possibilités d'approvisionnement sur ce type de produits sont désormais plus ouvertes. L'achat de poubelles pour la collecte des éléments jetables souillés a également été effectué sur le Budget CHSCT.

IV – Autres données chiffrées

- **La prise en charge des frais de repas au titre du PCA : 81165,00 euros**

4638 indemnités de repas ont été prises en charge au profit des agents qui ont assuré la continuité du fonctionnement des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, (décret n° 2020-404 du 7 avril 2020 relatif à la prise en charge des frais de repas de certains personnels civils et militaires dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire)

- **Les cas COVID + :** Depuis le début de l'épidémie le service des ressources humaines a recensé **46 cas covid 19**.

- **Les équipements télétravail :** Au 8 décembre 2020, **240 agents** disposent d'un équipement leur permettant d'exercer leurs missions totalement ou partiellement en télétravail.
(Le déploiement du télétravail fait l'objet d'un point détaillé dans la fiche ad hoc et ses annexes présentées par ailleurs aux membres du CHSCT.)

Précisions du DDFIP 71 :

Nous ne sommes pas sortis de la crise sanitaire.

Il y a toujours une tension, dans le département, sur les services de réanimation avec un taux d'occupation à 88%. Le virus circule dans notre région. Le taux de circulation est à 0.8% Cela nécessite de garder toute la vigilance avec les gestes barrières. Nous avons à nouveau 2 cas COVID avérés et un cas de septaine.

La contamination vient des lieux de convivialité.

4/ Point de situation budgétaire.

Les actions sont bien avancées. Il y a eu des paiements en début d'année.

En fin d'année, nous n'avons pas engagés toutes les ressources possibles.

Une action supplémentaire a donc été engagée.

Tous nos crédits ont été consommés ainsi que tous les paiements et engagements.

DOTATION 94 % 2020 : 81 291 €

N° DA	ACTIONS	Crédits budgétés par le Comité	Paiements effectués	Crédits non consommés	SF	Paiements	N°EJ
DGFIP							
23	Achat de fauteuils sur prescriptions du Médecin de Prévention	2 117,69	2 117,69	0,00	09/07/20	16/07/20	1405064930
23	Achat de fauteuils sur prescriptions du Médecin de Prévention	1 965,90	1 965,90	0,00	09/07/20	15/07/20	1405064930
23	Achat de bureaux réhaussables	2 152,02	2 152,02	0,00	09/07/20	15/07/20	1405064930
23	Achat de lampadaires	2 276,63	2 276,63	0,00	23/06/20	26/06/20	1405064930
23	Achat de bras support écran	934,80	934,80	0,00	09/07/20	10/07/20	1405064930
23	Achat de pupitres	842,56	842,56	0,00	09/07/20	10/07/20	1405064930
23	Achat de souris verticales	166,22	166,22	0,00	23/06/20	24/06/20	1405064930
23	Achat de porte-manteaux sur pied	655,44	655,44	0,00	23/06/20	24/06/20	1405064930
23	Achat de patères murales	218,51	218,51	0,00	23/06/20	26/06/20	1405064930
11	Achat de quatre supports bras + supports PC portable	985,20	985,20	0,00	15/06/20	16/06/20	1510094260
20	Achat de fournitures diverses Lyreco	3 479,26	3 479,26	0,00	27/08/20	25/09/20	1510094976
22	Achat de fournitures diverses Weldom	608,40	608,40	0,00	23/06/20	26/06/20	1510094499
16	Achat de nouvelles assises et vérons pour fauteuils	1 422,71	1 422,71	0,00	29/06/20	03/07/20	1510095076
21	Achat de deux défibrillateurs et renouvellement des électrodes	4 488,00	4 488,00	0,00	15/06/20	13/08/20	1510094971
14	Achat de fournitures électriques	2 164,20	2 164,20	0,00	21/07/20	22/09/20	1510099303
18	Achat de 10 postes téléphones analogiques	600,00	600,00	0,00	15/06/20	26/06/20	1510094677
13	Installation d'un volet roulant et travaux sur la porte d'entrée du personnel au CFP du Creusot	1 932,00	1 932,00	0,00	22/07/20	24/07/20	1510094605
17	Achat de 3 plateformes alternance assis-debout	1 585,08	1 585,08	0,00	29/06/20	27/07/20	1510094065

12	Travaux de serrurerie sur la porte d'entrée du CDFIP de Paray-le-Monial	477,50	477,50	0,00	22/07/20	24/07/20	1510095075
19	Achat de 40 poteaux PVC lestés	3 409,20	3 409,20	0,00	23/06/20	16/07/20	1510093734
24	Installation de films solaires au CFP du Creusot Devis à venir	2 190,00	2 190,00	0,00	11/09/20	15/09/20	1510157137
15	Travaux sur l'accès aux combles CFP Autun	582,00	582,00	0,00	09/10/20	14/10/20	1510094388
25	Achat de fournitures diverses Lyreco	218,68	218,68	0,00	25/09/20	10/11/20	1510139993
30	Travaux entretien espace vert	1 752,00	1 752,00	0,00	30/10/20	02/11/20	1510259580
33	Travaux de menuiserie CFP Le Creusot	2 163,55	2 163,55	0,00	23/11/20	24/11/20	1510319855
34	Travaux de menuiserie CFP Paray le Monial	940,32	940,32	0,00	27/10/20	29/10/20	1510322042
35	Achat de matériels divers	1 143,84	1 143,84	0,00	30/10/20	03/11/20	1510326489
36	Achat de matériels et vêtements de travail divers	935,72	935,72	0,00	30/10/20	03/11/20	1510326609
37	Achat de matériels divers	141,60	141,60	0,00	27/10/20	30/10/20	1510326258
38	Achat de 3 plateformes alternance assis-debout	1 536,26	0,00	1 536,26	20/11/20		1510343402
39	Travaux sur des volets roulants CFP de Charolles	889,20	889,20	0,00	30/11/20	03/12/20	1510343638
Total DGFIP		44 974,49	43 438,23	1 536,26			

N° DA	ACTIONS	Crédits budgétés par le Comité	Paiements effectués	Crédits non consommés	Service fait	Paiements	N°EJ
Médecine de prévention							
1	Achat de gel hydroalcoolique	588,00	588,00	0,00	23/04/20	19/05/20	1509971702
2	Achat de gants	165,00	165,00	0,00	20/03/20	03/04/20	1509989420
3	Achat de 20 parois anti-contamination	4 179,60	4 179,60	0,00	02/04/20	08/04/20	1510001310
4	Achat de 30 parois anti-contamination	3 139,20	3 139,20	0,00	16/04/20	22/04/20	1510020662
5	Achat de gel hydroalcoolique	300,00	300,00	0,00	16/04/20	20/05/20	1510019925
6	Achat de gel,visières et gants	1 304,00	1 304,00	0,00	29/05/20	06/07/20	1510050974
7	Achat de visières	100,01	100,01	0,00	14/05/20	28/05/20	1510050843
8	Matériels de protection médicale	5 044,22	5 044,22	0,00	04/06/20	30/07/20	1510050847
9	Achat de poubelles et de sacs	2 127,16	2 127,16	0,00	16/06/20	27/07/20	1510062086
10	Achat de visières supplémentaires	840,00	840,00	0,00	10/06/20	27/07/20	1510078424
26	Achat de 200 masques inclusifs	1 793,50	1 793,50	0,00	09/10/20	29/10/20	1510234614
27	Achat de gants, lingettes, désinfectant	3 042,36	3 042,36	0,00	11/09/20	20/10/20	1510232512
28	Achat divers Covid	1 113,29	1 113,29	0,00	08/10/20	20/11/20	1510232614
29	Achat de masques	1 760,00	1 760,00	0,00	30/11/20	03/12/20	1510245938
31	Achat divers gants, échelle, casques anti-bruit	1 154,52	1 154,52	0,00	07/10/20	10/11/20	1510262865
32	Achat de lingettes désinfectantes	738,50	738,50	0,00	07/10/20	09/10/20	1510262256
40	Achat fauteuils et bureaux, petits équipements	4 599,78	407,52	4 192,26			1405219971
41	Achat de masques de protection avec élastiques	1 793,50	1 793,50	0,00	30/10/20	23/11/20	1510343404
42	Achat de masques et thermomètre	342,00	0,00	342,00	23/11/20		1510396264
Total Médecine de prévention		34 124,64	29 590,38	4 534,26			

N° DA	ACTIONS	Crédits budgétés par le Comité	Paiements effectués	Crédits non consommés	Service fait	Paiements	N°EJ
Formations							
27-2019	Recyclage PSC 1	440,00	440,00	0,00	22/11/19	31/01/20	1509661287
27bis-2019	Recyclage PSC 1	400,00	400,00	0,00	22/11/19	31/01/20	1509655149
24-2019	Habilitation électrique recyclage	1 350,00	1 350,00	0,00	27/09/19	23/01/20	1509669599
Total Formations		2 190,00	2 190,00	0,00			

Total Général

81 289,13

75 218,61

6 070,52

Crédits non consommés 94 %

1,87

5/ Présentation des rapports de visite de l'ISST.

L'Inspecteur Santé Sécurité au Travail présente les rapports de visites sur les sites d'Autun et du Creusot. Nous les tenons à disposition des agents qui souhaitent les consulter.

Intervention CGT Finances Publiques 71 :

- Nous avons appris l'existence de mesures du taux d'empoussièrement par des fibres d'amiante réalisées sur le futur emplacement du SIE à Montceau les Mines. Considérez-vous que les relevés sont normaux (1,2 fibres par litre d'air) ? Comment expliquer qu'au fil des ans, sur ce site, on nous a toujours affirmé qu'il n'y avait pas d'amiantes à Montceau ?
- Intervention sur les futurs travaux à la Cité Administrative de Mâcon au regard de ce qui a été exposé durant le conseil de Cité.
- Intervention sur le nouveau service dans le cadre de la *démétropolisation* implanté à Autun. La CGT finances publiques a une nouvelle fois déploré la communication faite par les politiques et est intervenue pour préciser qu'il ne s'agit pas de créations d'emplois...

Réponse de l'ISST concernant Montceau et les mesures d'amiante : difficulté sur un site où nous sommes locataires. Le Document Technique Amiante est le fait du propriétaire (c'est un **dossier** qui regroupe les rapports des diagnostics d'amiante réalisés sur un bâti). C'est le propriétaire qui doit le faire ; l'employeur a

l'obligation de sécurité pour ses agents. Concernant la mesure d'environnement, d'empoussièrement : le but est de vérifier qu'il n'y ait pas de dégradation. Pas de crainte particulière mais mise en place de mesures triennales afin de rassurer les agents.

Réponse du DDFIP 71 : Concernant Mâcon, le choix du maître d'œuvre est en cours. Les travaux vont s'étaler sur 2 années.

Sur le site de Mâcon, des appels de candidatures vont être effectués puisqu'il s'agit de fiche de postes.

6/ Accidents de services

3 accidents dénombrés.

7/ Fiche de signalement

8/ Questions diverses :

- **La CGT Finances Publiques 71** souhaiterait connaître l'avis et prendre conseil auprès de l'ISST en matière de prévention des risques psycho-sociaux qui pourraient apparaître très rapidement dans le cadre de la mise en œuvre du NRP.

En effet, au regard des expériences passées dans d'autres administrations et entreprises et de la méthode employée par l'administration pour mettre en œuvre en moins de 2 mois le Nouveau Réseau de Proximité, n'y a-t-il pas de risques de multiplier les risques psycho-sociaux ?

Surtout lorsque l'on considère que les collectifs de travail vont être éparpillés et qu'en résulte parfois l'isolement des agents (en matière de réception, par exemple, et aussi par le recours au télétravail) ? N'y-a-t-il pas un risque à casser, quasiment d'un mois sur l'autre, un collectif de travail habitué à travailler ensemble depuis des années ? Ajoutons à cela la possible perte de motivations car perte d'efficacité garantie et perturbations importantes dans la vie personnelle (temps, argent, famille, etc.) qui est une cause de stress élevée.

- Avez-vous connaissance de groupes de travail engagés au niveau national sur ces sujets ?

Réponse de l'ISST : il existe le dispositif de veille sociale mis en place avant le COVID. Le déploiement a été stoppé par la crise sanitaire. Ce dispositif de veille et de soutien va repartir. Il faut voir avec le Secrétariat Général et les acteurs locaux comment mettre en place le dispositif.

Réponse du DDFIP 71 : vigilance particulière a été demandée par le DDFIP sur le collectif de travail. Des personnels vont devoir se former à de nouveaux métiers. Les chefs de services ont été sensibilisés sur cette question.

Dès le mois de janvier, le DDFIP viendra sur les sites car il entend que les services marchent bien dans cette première phase. Cela pourra être complété par des visites de CHSCT.

- **CGT Finances Publiques 71 :** En matière de conditions de travail, de conditions de vie au travail et de sécurité, l'administration a-t-elle bien mesuré puis paramétrée le volume des réceptions au centre de Montceau les Mines ? 2 agents pour faire face au flux, isolés de tout support hiérarchique ? 14 000 visites en moyenne... N'y-a-t-il pas un risque réel pour la santé des agents ?

Réponse du DDFIP 71 : le dimensionnement sera en fonction des flux. Le chef du Creusot décidera en fonction du calendrier. Demain, il y aura un peu moins d'accueil. Attention particulière sur les accueils de proximité : il faut que l'on soit au rendez-vous. Il faut être très très vigilant. Il est conscient qu'il peut y avoir des pics.

- **CGT Finances Publiques 71** En matière de sécurité : selon vos propres mots, le NRP établit une certaine proximité au bénéfice des citoyens. A l'inverse, celui-ci va très vite induire un certain nombre de déplacements pour les agents en charge de ces accueils ponctuels dits de proximité : qu'est-ce que l'administration a prévu de mettre en place pour prendre en charge tous les risques et frais inhérents à ces nouveaux types d'accueils (*prise en charge des frais, agents isolés dans une structure, éloignement du centre de rattachement*). Risques liés aux multiplications des déplacements en voiture.

Ainsi, par exemple, dans le cadre de l'animation de l'accueil à Perrecy-les-Forges, le matin, les agents doivent-ils rejoindre Le Creusot (35 km) l'après-midi ? Ou possibilité de télétravailler l'après midi à la maison ou rejoindre le site de Montceau ?

Réponse : tant qu'il n'y pas d'espace France Service, on se doit de maintenir un accueil. Sur des demi-journées. Sont concernés les personnes résidant les plus proches du lieu ; après cet accueil le télétravail (et/ou tiers-lieu) est possible.

- De la même manière, les agents ont découvert qu'ils devront répondre à des questions dépassant leurs connaissances actuelles (notamment en matière d'amendes, cadastre, trésorerie, etc.) ; la cgt finances publiques s'inquiète qu'à la date du 10 décembre 2020 toujours aucune formation n'a été proposée aux agents alors qu'est prévue une mise en œuvre immédiate au 4 janvier 2021 sur le site de Montceau et pour le 25 janvier à Perrecy.

Afin d'éviter et de prévenir les risques psycho-sociaux générés par un manque de formation en matière d'accueil, nous réaffirmons la nécessité de disposer de référents métiers avec des lignes directes et joignables à tout instant.

- Réponse : c'est un défi. Dans les MFS, les animateurs doivent pouvoir traiter 9 domaines. Lorsqu'il s'agit d'un accueil Finances, il y a un sujet indéniable de formation pour élargir les connaissances nécessaires à des réponses qui doivent rester simples.

Sur les permanences, on part avec un handicap. Il ne faudrait pas que les usagers aient le sentiment qu'on ne peut pas répondre à leurs questions.

Il faut aussi prendre en compte du sentiment d'inutilité que pourraient ressentir les agents si personne ne vient à la permanence.

Un cadre de la DDFIP 71 sera en charge de cette question d'accueil.

Le DDFIP 71 va voir s'il y a possibilité d'apporter des éléments de réponses aux agents qui vont se rendre à Perrecy.

FIN DES TRAVAUX A 13H

